

A la fin des hostilités, tous ces progrès techniques devinrent accessibles aux entreprises civiles. Le genre de service que celles-ci étaient en mesure d'offrir dépassait les meilleures réalisations d'avant-guerre, sans compter qu'elles bénéficiaient d'une demande fortement accrue. En 1946, première année complète de l'après-guerre, le trafic aérien mondial était neuf fois supérieur à celui de 1938. L'expansion s'est continuée à un rythme sensationnel si bien qu'en 1955 le trafic avait quadruplé par rapport à 1946.

Avant la fin des hostilités, les gouvernements alliés se rendirent compte que le transport aérien était passé à un nouveau plan d'efficacité et que les possibilités nouvelles de l'aviation créaient de nouveaux besoins de coopération intergouvernementales. Les gouvernements alliés se réunirent en conférence à Chicago en 1944 pour étudier dans leur ensemble les problèmes qui se posaient et créer des conditions dans lesquelles l'aviation civile pourrait le mieux servir le monde d'après-guerre.

Les principaux résultats de la Conférence de Chicago furent la signature de la Convention sur l'aviation civile internationale et l'établissement de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à laquelle la Convention sert de fondement. La Convention constitue une charte internationale pour le contrôle, la réglementation et l'exploitation pacifique des voies aériennes. Elle établit la souveraineté de chaque gouvernement sur son secteur aérien, énumère certains droits fondamentaux que les signataires s'accordent réciproquement, régit l'aménagement des installations nécessaires aux opérations aériennes internationales, prévoit le règlement pacifique des différends et confie à l'Organisation le soin de favoriser par ses négociations l'entente internationale sur les nombreux problèmes d'ordre juridique, économique et technique que pose l'aviation civile. L'OACI a tenu sa première réunion, à titre d'organisme provisoire, à Montréal en 1945. Deux ans plus tard, quand les ratifications de la Convention lui conférèrent l'existence officielle, elle était déjà très avancée dans la réalisation de ses objectifs.

Objectifs

Le programme de l'OACI consiste à élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne ainsi qu'à contribuer à l'organisation et au développement du transport aérien international en vue des fins suivantes:

- a) Assurer le développement ordonné et sûr de l'aviation civile internationale dans le monde entier;
- b) Encourager à des fins pacifiques les techniques de construction et d'exploitation des aéronefs;
- c) Encourager le développement de routes aériennes, d'aéroports et de facilités de navigation aérienne à l'usage de l'aviation civile internationale;
- d) Procurer aux peuples du monde les transports aériens sûrs, réguliers, efficaces et économiques dont ils ont besoin;
- e) Éviter le gaspillage économique qu'engendre une concurrence excessive;
- f) Assurer que les droits des États contractants soient intégralement respectés et que chaque État contractant ait une possibilité équitable d'exploiter des entreprises de transport aérien international;
- g) Éviter toute discrimination entre États contractants;
- h) Améliorer la sécurité de vol dans la navigation aérienne internationale;
- i) Favoriser, d'une manière générale, le développement de l'aéronautique civile internationale sous tous ses aspects.